

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, MME NATHALIE FERRET, M. PASCAL BECQUET, MME JANINE HOPIN, M. JEAN ROZET, M. ALAIN LEMAIRE, M. LIONEL MESSIEUX, MME VALÉRIE MOREL.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PATRICK DUPONT QUI A DONNÉ PROCURATION À M. ALAIN LEMAIRE, MME SABRINA RAPIN QUI A DONNÉ PROCURATION À MME JANINE HOPIN, M. ROMAIN LALOUETTE QUI A DONNÉ PROCURATION À M. JEAN ROZET, MME CÉLINE BERNARD QUI A DONNÉ PROCURATION À MME NATHALIE FERRET, MME PASCALE BOURGUET QUI A DONNÉ PROCURATION À M. PHILIPPE CALMUS, MME DOROTHÉE DORIER, M. CYRILLE LECACHEUR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28/03/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APRÈS UNE RECTIFICATION,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DU 28/03/2022

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

M. BECQUET EXPLIQUE QUE, SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 23 MARS 2022, IL EST PROPOSÉ DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2022 COMME SUIT :

- TAXE SUR LE FONCIER BÂTI 49.44 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI 48.33 %

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :

COMPTE 002 EXCÉDENTS REPORTÉS : 750 922.34 €

COMPTE 1068 EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS : 61 786.42 €

OBJET : RÉGIME DES PROVISIONS BUDGÉTAIRES : BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'OPTER POUR LE RÉGIME DES PROVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE BUDGET COMMUNAL 2022

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE MR BECQUET, ADJOINT AUX FINANCES, ET VU L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION FINANCES DU 23 MARS 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, VOTE LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022 ARRÊTÉ AUX CHIFFRES SUIVANTS :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - DÉPENSES : 1 811 005.34 €
 - RECETTES : 1 811 005.34 €

- INVESTISSEMENT
 - DÉPENSES : 1 783 489.88 €
 - RECETTES : 1 783 489.88 €

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIV :

COMPTE 002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉS : 219 734.94 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE MR BECQUET, ADJOINT AUX FINANCES, ET VU L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION FINANCES DU 23 MARS 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, VOTE LE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022 ARRÊTÉ AUX CHIFFRES SUIVANTS :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - DÉPENSES : 315 583.58 €
 - RECETTES : 315 583.58 €

- INVESTISSEMENT
 - DÉPENSES : 478 636.42 €
 - RECETTES : 478 636.42 €

OBJET : TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE MR BECQUET, ADJOINT AUX FINANCES, ET VU L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION FINANCES DU 23 MARS 2022, ET APRÈS AVOIR RAPPELÉ QUE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT SUR CONSOMMATION AU M3 N'A PAS AUGMENTÉ DEPUIS LE 20/04/2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- DÉCIDE DE FIXER LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT SUR LES CONSOMMATIONS À 1.26 € PAR M3 À COMPTER DU 1/10/2022.

OBJET : ENTRÉES BATEAU

APRÈS EN AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE ET EN AVOIR DÉBATTU,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- DÉCIDE QUE LES ENTRÉES BATEAU SERONT À LA CHARGE DES PARTICULIERS.

OBJET : EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE EMILE JACQUEMIN

MONSIEUR LE MAIRE INDIQUE AUX MEMBRES DU CONSEIL QU'IL EST NÉCESSAIRE D'AJOUTER 3 EP POUR PALLIER À DES INSUFFISANCES D'ÉCLAIRAGE. LE COÛT GLOBAL DE L'OPÉRATION, CALCULÉ AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES EN VIGUEUR À CE JOUR, RESSORT À 8 059.35 €.
EN APPLICATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES DE L'USEDA, LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION S'ÉLÈVE À 5 403.59 € HT, ET SE RÉPARTIT COMME SUIT :

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Participation USEDA	Contribution commune
Eclairage public			
Matériel	4 198.17 €	2 099.09 €	2 099.09 €
Réseau	3 411.18 €	511.68 €	2 899.50 €
Contrôle technique	450.00 €	45.00 €	405.00 €
TOTAUX	8 059.35 €	2 655.76 €	5 403.59 €

LA CONTRIBUTION SERA ACTUALISÉE EN FONCTION DE LA VARIATION DES INDICES DES TRAVAUX PUBLICS, CONFORMÉMENT AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE L'USEDA EN COURS.

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU MAIRE ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'INSCRIRE CETTE OPÉRATION SUR LE BUDGET COMMUNAL 2022

→ S'ENGAGE À VERSER À L'USEDA, À L'ISSUE DES TRAVAUX, LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DÉTAILLÉE CI-DESSUS, ACTUALISÉE CONFORMÉMENT AU MARCHÉ DE L'USEDA ET DES TRAVAUX RÉALISÉS.

→ EN CAS D'ABANDON DU PROJET APPROUVÉ PAR LA COLLECTIVITÉ, LES FRAIS D'ÉTUDE ENGAGÉS SERONT REMBOURSÉS À L'USEDA.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ASSEMBLÉE REMERCIE MME DENISE TACK POUR SON IMPLICATION DANS L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 10.

**LE MAIRE
PHILIPPE CALMUS**

**LE SECRÉTAIRE
PASCAL BECQUET**